

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Chers parents,

Nous avons passé une année scolaire 2019-2020 très particulière, aujourd'hui nous débutons une nouvelle année, et je souhaite qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles pour vos enfants. Le protocole sanitaire préconisé sera respecté.

Je souhaite tout de même vous rappeler quelques informations importantes concernant notre Regroupement pédagogique Auradé-Endoufielle :

Horaires:

- Endoufielle :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 09h00-12h00 / 13h30-16h30

- Auradé :

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : 08h45-12h00 / 13h30-16h15

Mercredi matin : La garderie municipale d'Endoufielle mise en place en septembre 2018 reste en vigueur. Les horaires sont les suivants : 07h30-12h00. Les enfants qui souhaitent en bénéficier, devront être déposés à l'école d'Endoufielle (pas de service de bus). Les factures sont émises par le Mairie d'Endoufielle.

Horaires Bus :

- **Matin** : Départ Endoufielle : 08h30 / Arrivée à Auradé : 08h40 - Départ Auradé : 08h45 / Arrivée à Endoufielle : 09h00
- **Soir** : Départ Auradé : 16h30 / Arrivée à Endoufielle : 16h45 - Départ Endoufielle : 16h45 / Arrivée à Auradé : 16h55

Cantine : Vous trouverez joint le règlement de la cantine scolaire d'Auradé. Merci de prendre le temps de le lire. Je vous rappelle que toute absence doit être signalée à la **MAIRIE** (mairie.aurade@wanadoo.fr ou 05.62.07.92.90)

Seules les annulations reçues **7 jours** ouvrables à l'avance pourront être prises en compte. Au-delà de ce délai, seules les annulations pour raisons médicales ou en cas de force majeure (déménagement...) pourront être acceptées. Un certificat médical est alors à faire parvenir à **la mairie (boîte aux lettres ou par mail)**. A défaut, le ou les repas ne seront pas annulés et donc facturés.

Vous devez retourner la fiche de renseignement ci-jointe pour l'inscription à la cantine.

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Mairie d'Auradé (www.mairie-aurade.fr).

Stationnement : Je vous rappelle que pour des raisons de sécurité, le stationnement sauvage de « type taxi » est strictement interdit aux abords de l'école. Nous vous demandons de garer vos véhicules sur les places de parking existants, soit celui de l'école mais limité à 5 minutes (dépose enfant), soit celui de la Mairie.

De plus, merci d'utiliser l'accès piétonnier prévu à cet effet et le passage piéton pour accéder au portail de l'école.

Francis LARROQUE
Maire d'Auradé

Fiche d'inscription restauration scolaire - Année scolaire 2020-2021

A retourner avant le 9 septembre 2020

A la Mairie (boîte aux lettres/mail)

INFORMATION

Nom et prénom du Père :

Nom et prénom de la mère :

Nom et prénom du ou des enfants :

Adresse 1 :

Adresse 2 (si parents séparés) :

Tél père : Tél mère :

Mail 1 :

Mail 2 :

Prix du repas : 3.10€

Après réception de l'avis de sommes à payer du Trésor Public, paiement possible par carte bancaire ou prélèvement unique sur le site : www.tipi.budget.gouv.fr, par chèque ou espèce directement au Trésor Public de l'Isle-Jourdain.

INSCRIPTION

Votre enfant est inscrit au service de restauration scolaire tous les jours ouvrés (lundi/mardi/jeudi/vendredi)

Votre enfant n'est inscrit au service de restauration scolaire que certains jours de la semaine
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Régime alimentaire : Repas sans porc : PAI

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Je soussigné Madame Monsieur

.....

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la restauration scolaire de l'école primaire d'Auradé.

A.....

Le

Signature